

# Annonce domaniale n° 2025-019 suite à manifestation d'intérêt spontanée



Le Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GPMG) a été saisi d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public sur le site de Jarry /Baie-Mahault dans la Zone des transporteurs, pour l'occupation d'un algéco de 15 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'une reprise d'activité suite à la fin d'activité d'un transporteur.

En vertu des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette demande doit être appréciée comme une manifestation d'intérêt spontanée.

Toute manifestation d'intérêt concurrente doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : [immobilier-gpmg@port-guadeloupe.com](mailto:immobilier-gpmg@port-guadeloupe.com) jusqu'au 30 novembre 2025.

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, le GPMG pourra procéder à la délivrance d'un titre autorisant à occuper temporairement le domaine public à compter du jour suivant la date limite de manifestation d'intérêt concurrente pour la période demandée.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, le GPMG procédera à une mise en concurrence sur la base de critères qu'il transmettra à tous les opérateurs s'étant manifestés dans les délais.